

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4220

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants de la ville

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

**Absents non excusés** : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 21 octobre 2013****Délibération n° 2013-4220**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants de la ville**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'agglomération lyonnaise compte 63 centres sociaux répartis dans les Communes de Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon, La Mulatière, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi-Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne.

Ce sont des acteurs de mixité et de lien social en contact permanent avec les habitants. Ils poursuivent 3 finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces équipements sont presque tous situés au cœur ou à proximité des territoires en politique de la ville. Or, la Communauté urbaine de Lyon conduit dans ces territoires une politique de développement urbain et de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération à partir de ses compétences urbanisme, habitat et de son rôle dans la politique de la ville. L'enjeu est de créer, notamment avec le renouvellement urbain, les conditions du vivre ensemble, de l'accès à la ville et du désenclavement pour tous les habitants de l'agglomération.

Il est impératif que cette politique soit conduite en lien avec les habitants concernés par ces opérations, ce qui suppose de cumuler différentes formes complémentaires de dialogue avec ceux-ci. Dans ces phases de renouvellement urbain, il apparaît nécessaire de chercher à favoriser le plus largement possible l'implication et la mobilisation des habitants, notamment au travers des équipements de proximité que sont les centres sociaux, et de leur aptitude à mobiliser un large public.

La structure associative des centres sociaux leur assure un positionnement spécifique, à l'interface entre les politiques publiques, les collectivités locales et les habitants. Cette position leur permet de développer une action d'émergence de l'expression des habitants, complémentaire aux lieux de concertation existants.

Leur implantation géographique et leur zone d'influence leur donne l'opportunité de mobiliser l'ensemble de la population d'un territoire.

Leur relation privilégiée avec leur commune de rattachement et leur grande connaissance du terrain leur permettent de développer un accueil, basé sur une écoute attentive, organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.

Enfin, ils ont souvent un rôle-clé dans l'intégration de nouveaux habitants dans des quartiers en phase active de renouvellement urbain.

Compte tenu de ces éléments, l'avenant 2010-2014 au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, délibéré par le Conseil de communauté le 17 octobre 2011, prévoit qu'une *"convention-cadre entre le Grand Lyon, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Fédération des centres sociaux formalise ces enjeux et leur suivi"*.

Cette convention dénommée à présent "charte de partenariat" est proposée à la signature de la Fédération des centres sociaux, de la CAF, de la Communauté urbaine et des communes concernées.

Partie prenante au titre de sa compétence aménagement et renouvellement urbain, de son rôle d'agglomération dans la politique de la ville, et en application des principes inscrits dans sa charte de la participation, la Communauté urbaine s'inscrit dans cette charte pour bénéficier de l'expertise des centres sociaux en matière d'expression des habitants dans les quartiers en politique de la ville et renouvellement urbain. A ce titre la Communauté urbaine leur apporte différents outils techniques contribuant à cette expression (utilisation de moyens vidéo, appui pour la réalisation de travaux de veille et d'observation sociale, accompagnement pour faciliter la mise en réseau des habitants, etc.).

En outre, il est proposé par les signataires que cette charte de partenariat soit le point de départ d'un travail sur la durée d'échanges entre les communes, la CAF et la Fédération des centres sociaux, avec l'appui technique de la Communauté urbaine :

- sur un partage d'expériences et des bonnes pratiques,
- sur les modalités de travail communes/centres sociaux,
- sur l'évolution du cadre national et les orientations locales souhaitées par les communes,
- sur la meilleure articulation des moyens et responsabilités souhaitables entre les communes et leurs partenaires à ce sujet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants dans la ville à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône, la Fédération française des centres sociaux et les communes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite charte.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.**